

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 février 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA COLLINE DU PARLEMENT

L'UTILISATION DES INSTALLATIONS POUR LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une réunion qu'on prévoit tenir dans les édifices du Parlement le vendredi 24 février prochain. On dit qu'il faudra prévoir 26 bars pour accommoder les quelque 4,000 participants d'un congrès du parti libéral du Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que cela constitue un abus, et un abus flagrant, des privilèges reconnus aux députés ainsi qu'une atteinte à la dignité des édifices du Parlement, qu'à cette époque-ci en particulier ces édifices ne devraient servir que pour résoudre les problèmes du chômage et de l'inflation plutôt que de servir d'immense bar aux membres du parti libéral et, enfin, que l'Orateur veille bien sérieusement à ce que les édifices du Parlement ne soient pas avilis par une beuverie et ne passent pour la «taverne à Trudeau».

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai quelque réticence à mettre la motion en délibération. On m'a prévenu qu'on allait soulever la question de privilège à ce même sujet. Cette question nécessitera certainement une longue discussion plus tard, elle touche une certaine décision que j'ai prise en donnant initialement la permission d'utiliser les édifices du Parlement. Elle prête cependant légitimement à discussion en ce qui a trait à l'ampleur donnée aux dispositions que l'on compte prendre depuis que j'ai fait connaître ma décision; je vais donc donner au député le bénéfice du doute et demander s'il y a consentement unanime à mettre la motion en délibération.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE REJETER LE PROJET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE LA COLLINE DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'ai une motion sur le même sujet que je trouve, moi aussi, extrêmement grave. Le premier ministre (M. Trudeau) a récemment déclaré en Colombie-Britannique que tout se paie. Comme le parti libéral du Canada compte transformer la colline du Parlement en gigantesque déjeuner gratuit, à l'occasion de son congrès prévu pour la fin du mois, et employer les installations et services du Parlement payés par les contribuables canadiens, pour donner ce qu'un officiel libéral a décrit comme étant un «gros bal à l'huile», et comme un autre libéral

chargé du projet aurait déclaré «Qui veut boire et danser dans le sous-sol d'un hôtel quand on peut fêter au Parlement?», je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exhorte le premier ministre à prêcher d'exemple et à prendre des mesures pour que le parti libéral revienne sur son projet visant l'emploi des installations du Parlement pour se donner un «gros bal à l'huile».

[*Note de l'éditeur: Le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) étant entré à la Chambre, des applaudissements bruyants et prolongés l'accueillent.*]

**M. l'Orateur:** Comme souvent dans le passé les députés ont accueilli avec chaleur et affection un député aussi éminent à son retour parmi nous après une grave maladie, nous nous associons certes à la Chambre pour accueillir le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) et pour lui souhaiter bonne santé.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Il nous reste maintenant à savoir si la Chambre accorde son consentement unanime à la motion du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

\* \* \*

## LES POSTES

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT PARTOUT AU CANADA DU SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Leonard C. Jones (Moncton):** Monsieur l'Orateur, je désire moi aussi proposer une motion au sujet d'une question urgente et pressante. Il ne s'agit pas d'un «powwow» politique mais cela peut mettre en cause certaines décisions politiques. C'est un problème d'envergure nationale et qui relève de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que beaucoup de résidences partout au Canada, qui devraient normalement bénéficier du service de livraison du courrier à domicile, n'obtiennent pas ce service depuis quelque temps à cause de prétendues restrictions au ministère des Postes, et étant donné que l'on a signalé que le service de livraison du courrier à domicile a été mis en vigueur dans au moins une région du pays et que d'autres régions n'ont pas profité du même traitement, et puisque tous les citoyens canadiens paient les mêmes frais de poste et les mêmes impôts fédéraux, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):